Compte-rendu du conseil de l'ED du 1er juillet 2015

Membres présents : Sonia Asseum, Frédéric Béchet, Benjamin Coulaud, Marc Daniel, Sarah Dijols, Frédéric Fagès, Philippe Ghendrih, Jacques Liandrat, Pierre Mathieu, Olivier Michalon, Mustapha Ouladsine, Jacques Pinaton, Guillaume Rabusseau, Liva Ralaivola, Jean-Marc Talbot, Bruno Torresani,

Invités: Isabel Demongodin, François Hamel, Pierre-Alain Reynier, Joël Rivat.

Membres excusés: Philippe Briet, Pascal Hubert, Frédéric Lebon.

Membres représentés : Elisabeth Rémy représentée par Bruno Torresani, Serge Troubetzkoy représenté par Laurent Régnier.

1. Approbation du PV du 10/04/2015.

2. Informations diverses.

- En ce qui concerne la représentation des membres du conseil absents : un membre du conseil absent peut se faire représenter par la personne de son choix. Ce représentant ne sera cependant porteur d'une procuration de vote que s'il est lui-même membre du conseil.
- Nomination de deux nouveaux membres au conseil, Elisabeth Rémy en remplacement de François Rodier et Frédéric Fagès en remplacement de Christophe Muller. Benjamin Coulaud et Sarah Dijols sont les nouveaux représentants des doctorants I2M.
- Notre règlement intérieur a été approuvé par la commission recherche.
 Il sera mis en ligne.
- Un rapide point sur le budget, il reste environ 10K. L'appel d'offres pour l'aide à la cotutelle a été un succès (déjà 3000 euros dépensés).
- Information sur le prix de thèse : nous avions fait remonter sans les classer deux dossiers de l'I2M. La direction de l'ED a été sollicitée pour fournir un classement dans un délai de quelques heures. Ce délai n'a pas permis une large consultation, la directrice de l'ED pour décider s'est basée sur les rapports de thèse et a classé en première position un des candidats ayant un rapport vraiment exceptionnel. Il faudra veiller la prochaine fois à classer les propositions, surtout si elles émanent d'un même laboratoire.

3. Logo de l'ED.

Suite à notre appel à contribution 7 propositions nous sont parvenues. Pour susciter plus de participation nous avons laissé le choix pour le gagnant entre un bon d'achat de 150 euros pour des livres ou la prise en charge d'une école de jeunes chercheurs. Le choix n'étant pas vraiment exceptionnel nous proposons de laisser courir l'appel jusqu'en septembre. Mustapha Ouladsine suggère de contacter le service communication pour connaître les exigences à respecter (en attente de réponse).

4. Le point sur le suivi des thèses de deuxième année.

Au LIF cela a eu lieu lors de deux demi-journées mi-mai. Etaient présents les directeurs concernés, un représentant du labo et un représentant de l'ED. A l'I2M chaque équipe s'est occupée de ses propres doctorants. Au LSIS la procédure a été la même que l'an passé. Les doctorants ont rendu un rapport d'état d'avancement et ont présenté leurs travaux lors de trois sessions.

5. Attribution des contrats doctoraux 2015/2018

(a) Résultats de divers appels d'offre.

- 6 contrats doctoraux supplémentaires ont été réservés à des projets interdisciplinaires associant deux écoles doctorales (un projet retenu pour notre ED, LSIS, avec ED 62),
- 4 contrats doctoraux ont été réservés pour cofinancer des doctorats en partenariat avec le CEA (un projet pour notre ED a été classé mais finalement non retenu),
- des contrats doctoraux ont été réservés pour cofinancer des doctorats en partenariat avec la DGA au titre de la participation d'AMU au "club des partenaires défense" (un projet LIF retenu l'an dernier mais non pourvu faute de candidat devrait l'être cette année),
- Une demi-bourse région a été obtenue (I2M), on est en recherche d'un complément. Le complément normalement attribué par Amidex a été refusé car le candidat a été considéré comme local (bien qu'il n'ait fait que son M2 à AMU, avec une bourse du labex). Le conseil regrette cette disposition qui est contraire à l'action du labex et au bon fonctionnement de l'ED.
- 2 bourses labex, une pour l'I2M, une pour le LSIS.

(b) Les contrats "classiques".

Il y a au total 7 CD à attribuer. L'an prochain l'ED 184 disposera également de 7 contrats. Des demandes présidentielles sont possibles. Nous avons reçu 26 dossiers (I2M 16, LSIS 5, LIF 5) contre

22 l'an dernier (I2M 5+1/13, LSIS 2/5, LIF 0/4). Au total sur les trois dernières années, 22 contrats classiques (I2M 13, LIF 4, LSIS 5), 5 contrats présidentiels (I2M 5).

Au final 24 dossiers sont classés. Trois dossiers seront proposés pour un contrat sur contingent présidentiel.

(c) Gestion de la liste comlémentaire.

La procédure sera la même que celle de l'an passé. Les candidats sur la liste principale seront informés immédiatement et devront renvoyer une attestation d'acceptation d'ici une semaine. La liste des candidats ayant acceptés sera transmise à la DRV. Les candidats sur la liste complémentaire seront informés par courrier électronique (avec leur(s) directeur(s) en copie) de leur rang sur la liste complémentaire. Ils seront avertis que si un contrat pouvait leur être proposé suite à des désistements, ils seraient contactés par courrier électronique et tenus d'y donner suite sous 8 jours (hormis de la période du 15 juillet au 15 août).

6. Questions diverses.

Il est rappelé que les doctorants doivent s'inscrire tous les ans, avant fin octobre (et non pas toute l'année! même pour les co-tutelles inscription avant mi-avril souhaitable). Les modalités sont décrites en détail sur la page web de l'ED. Tous les dossiers devront passer par le secrétariat. Les premières années auront un entretien avec la direction de l'ED pour leur inscription pédagogique (rdv à prendre par mail auprès de Sonia). Merci aux DU de faire passer le message.